

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL DE COMMUNAUTE  
MARDI 24 MARS 2009 à 21H**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
L'an deux mille neuf, le 24 mars, Le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à salle des fêtes de St Etienne de Gourgas sous la présidence de Marie Christine BOUSQUET.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Yves Vaissette, Jean Barral, Jean Trinquier, Christiane Léger, Jean Noël Malan, Frédéric Roig, Jean Pierre Arson, Lionel Micola, Jean Luc Requi, Anne Marie Fabre, Christophe DUVIOL, Jean Marc Gontard, Pierre Paul Bousquet, Bernard Vidal, José Pozo, Daniel Valette, Eugène Cavaillé, Daniel GUIBAL, Jean-Louis Raspaud, Joseph Fabre, Jean-Paul Pailhoux, Xavier Teisserenc, Sylvie Peigné, Daniel Fabre, Valérie Rouveïrol, Guy Bernadou, Guy Bellas, Joëlle Goudal, Gaëlle Lévêque, Yves Jourdan, Yves Bailleux-Moreau, Marie Pierre Delcroix, Gilberte Ramond, Ginette Clapier, Hadj Madani, Pierre Leduc, Claudette Ferry, Marie-Laure Verdol, Sonia Arrazat.

Absents : Dominique Morel, Alain Viala, Roger Caylar, André Gay, Jean-Christophe Petit, Colette Meinard, Marie Raynal, François Venot, Philippe Olivier, Jacques Pradel, Ali Benameur, Lucienne Da Silva, Michel Alvergne, Ali Diallo.

Lionel Micola, Maire de St Etienne de Gourgas accueille l'assistance et leur souhaite la bienvenue autour d'un café. Il donne la parole à Marie Christine Bousquet,

Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint elle ouvre la séance. Elle propose de commencer l'ordre du jour par la 2ème question prévue afin d'avoir ensuite tout le temps nécessaire pour débattre des orientations budgétaires.

### **I – REGLEMENT INTERIEUR DE LA REGIE RURALE DU CADRE DE VIE**

Madame la Présidente présente les fonctionnements différents des deux Communautés de Communes concernant l'activité de leur service « régie rurale ». En effet, la Communauté du Lodévois mettait ses agents à disposition gratuitement alors que la Communauté Lodévois-Larzac facturait aux communes 600 € la semaine pour la prestation de deux agents pour un travail hors compétences communautaires.

Madame la Présidente propose d'appliquer ce dernier système à la Communauté Lodévois & Larzac.

*Adoptée à l'unanimité*

### **II – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRES POUR 2009**

Madame la Présidente donne la parole à M. Jean Trinquier, 1er Vice-Président chargé des Finances afin qu'il présente les orientations budgétaires pour 2009,

Monsieur Trinquier explique que le résultat de clôture 2008 cumulé des trois structures composants la Communauté de Communes est de 66 683,74 € .

En conséquence, le fonds de roulement global issu de la fusion des collectivités et de l'intégration du SM.Com est de très peu positif. Toutefois, cette situation a pour origine différents facteurs : les coûts de portage (avances de trésorerie) des opérations réalisées pour le compte des communes qui pèsent très lourdement ; un niveau de subventionnement très élevé des opérations portées par l'ancienne CCLL qui suppose une avance sensible de fonds dans l'attente de l'encaissement effectif de ces aides ; enfin, dans une moindre mesure, le coût des opérations d'aménagement des zones.

On peut considérer, aujourd'hui, qu'à fin mars le besoin de trésorerie supplémentaire se situe autour de 200 à 300K€ (en supposant le paiement intégral des factures reçues et des salaires, et le versement des attributions communales).

Une des deux lignes (de 200K€) arrivant à terme début mai, il convient de lancer une consultation rapidement pour un montant d'environ 400K€ à 500K€, afin de garantir les liquidités suffisantes au fonctionnement normal de la communauté.

Pour la suite, la cession du Technoparc au Syndicat Mixte Régional de gestion devrait venir assainir la situation de trésorerie et le fonds de roulement.

Dès la fin du second trimestre, la régularisation des versements des douzièmes, tant sur la nouvelle DGF que sur le produit fiscal réajusté, viendra également améliorer le solde du compte courant de la communauté.

Les ressources nouvelles issues de la fusion sont sensibles, puisque la variation de Dotation d'Intercommunalité représente 941 K€, en 2009, soit 340K€ de plus que le cumul de la même dotation pour les deux groupements de manière isolée (soit l'équivalent du montant de la dotation de la CC du Lodévois pour 2008).

En outre, la Taxe Professionnelle connaîtra en 2009 une variation importante, comprise entre 10,50 et 11% sur le territoire communautaire. Les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) procéderont à un examen plus approfondi des bases prévisionnelles, afin de donner un éclairage rapide sur cette variation sensible.

Malgré ces éléments encourageants, l'examen rapide d'un projet de budget consolidé indique que ces compléments de ressources ne sont pas seuls suffisants à assurer la pérennité des grands équilibres budgétaires. En effet, sans un recours supplémentaire à d'autres ressources propres, l'exécution du budget conduira (hors éléments exceptionnels) à équilibrer le compte administratif par une ponction sur le résultat de fonctionnement cumulé des exercices antérieurs.

Cette situation budgétaire, tant sur le plan du fonctionnement que sur l'enjeu des investissements pour le territoire implique donc l'instauration d'une fiscalité mixte.

Le projet de budget 2009 paraît au premier abord très satisfaisant, mais il intègre d'une part la dernière partie de l'aide d'AREVA sur le reconditionnement du site COGEMA pour 457 K€, et d'autre part la reprise potentielle du résultat de la cession de la zone du Technoparc au Syndicat Mixte Régional (environ 2,45M€).

C'est pourquoi, des simulations prenant en compte ces éléments au regard de l'encours de dette ont été réalisées.

Au regard de ces éléments, et après retraitement des éléments à caractère exceptionnel, il s'avère qu'un besoin de produit fiscal additionnel de l'ordre de 350 à 400K€ serait nécessaire à garantir une épargne structurelle de nature à garantir le risque d'encours global de dette (légèrement inférieur à 3M€).

On constate que ce besoin correspond à l'application des taux appliqués en 2008 par la CC Lodévois Larzac aux nouvelles bases ménages du groupement (soit un produit de 382K€).

Sous cette condition, les équilibres de fonctionnement, tels qu'anticipés dans la prévision budgétaire 2009, seraient assurés pour le mandat à venir. En revanche, la capacité à équiper se verrait contrainte par la nécessité de maintenir l'encours de dette sur son seuil actuel.

La dotation d'intercommunalité qui a connu une variation importante du fait de la fusion, est attribuée proportionnellement à l'intégration fiscale de chaque groupement. Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) d'une année est représentatif du produit fiscal utilisé par le groupement rapporté au produit fiscal total des communes membres et de la communauté au titre de l'année précédente, ce CIF est un coefficient multiplicateur de la dotation servie par l'Etat.

Il est donc très utile d'en connaître la valeur, et surtout de pouvoir mesurer l'effet sur la dotation d'intercommunalité de décisions fiscales ou de transferts de compétences. Toute modification apportée à la fiscalité (hausse de TEOM, fiscalité additionnelle, croissance de TP, ...) produit des effets sur l'exercice suivant. En revanche, toute réduction des attributions communales (versements de TP excédentaire) n'impacte que la DGF de N+2, puisqu'un compte administratif entérinant les transferts de compétences intervenus doit avoir été préalablement voté et transmis au contrôle de légalité.

Compte tenu du fait de la fusion, la communauté bénéficie d'une garantie de DGF bien supérieure à celle à laquelle elle pourrait prétendre, du fait de l'indexation sur la dotation à l'habitant la plus favorable en 2008 (Larzac) appliquée à l'ensemble de la nouvelle population.

La CC du Lodévois ayant une richesse fiscale à l'habitant bien supérieure et un CIF bien inférieur, la DGF pourrait tendre à se tasser progressivement à partir de la troisième année (la deuxième année étant garantie par les textes).

Toutefois, les textes en vigueur prévoient que les collectivités, ayant franchis le pas de forts transferts de fiscalité et de compétences à leur groupement, bénéficieront d'une évolution constante de leur dotation d'intercommunalité. Pour ce faire, le CIF doit atteindre un niveau supérieur à 0,40. Compte tenu de la garantie de DGF pour 2010, ce seuil devrait être atteint avant 2011 pour pérenniser une dotation croissante.

Globalement l'action de la CCL&L doit engendrer une dépense globale de 12,6 M€ (5,3 M€ Investissement et 7,3 M€ Fonctionnement) en faveur des acteurs du territoire - entreprises, commerçants, artisans, agents

La fiscalité totale perçue de 1,6 M€ (hors TEOM) permet donc de générer 6,57 fois plus de financements pour notre territoire (10,8 M€).

Après avoir entendu l'exposé de Jean Trinquier, le débat s'instaure.

Daniel Guibal demande où sont les 300 000 € de DGF complémentaires liées à la fusion. Jean Trinquier indique que le cabinet Stratorial n'avait pas vu certaines dépenses telles que :

Refacturation des salaires sur le budget du technoparc	155 000 €
Amortissements supplémentaires OM et CCL	130 000 €
Transfert du camping des Vailhès	50 000 €
Augmentation de la masse salariale CCL 2007-2008	52 000 €
	<b>387 000 €</b>

Lionel Micola se montre inquiet quant à la dépense des recettes exceptionnelles. Que va devenir la taxe professionnelle ? Comment trouver de nouvelles ressources ? Il rappelle que les collectivités travaillent avec l'argent des contribuables et qu'il convient donc de calibrer notre fonctionnement.

Toutes les actions prévues au budget cette année ne pourront être réalisées. Il faut compter environ une réalisation de 70 % des investissements prévus.

Jean Trinquier souligne que le soucis n'est pas l'investissement mais le fonctionnement.

Daniel Guibal ajoute que l'installation de l'Intermarché du Bosc devrait rapporter environ 300 000 € de TP / an. L'investissement est de 14 M€.

Hadj Madani rappelle quant à lui que nous sommes en période de crise et que les entreprises du territoire se tournent vers les Collectivités et attendent du dynamisme.

Marie Christine Bousquet propose que la fiscalité mixte soit à 200 000 € au lieu du maintien de la fiscalité appliquée jusqu'à présent sur le Lodévois-Larzac qui serait de 397 000 € si les taux étaient

appliqués à tout le territoire. Mais, Lodève est déjà trop imposé. Elle souhaite donc que les impôts de la ville ne soient pas augmentés et baissera les impôts de Lodève en fonction.

Après avoir clos le débat, Le Conseil communautaire,

Vu le code général des Collectivité Territoriales et notamment l'article L. 2312-1  
Vu le rapport présenté sur les orientations budgétaires pour 2009,

**PREND ACTE** de la tenue du débat des orientations budgétaires pour l'exercice 2009 conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du CGCT

*Adoptée à l'unanimité*

### **III –QUESTIONS DIVERSES**

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 23H

Les membres du conseil communautaire